RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 6 décembre 1991

approuvant l'inscription à l'inventaire du
bâtiment n° 17
parcelle n° 1268
sis sur la commune de Russin

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment n° 17, sis sur la parcelle n° 1268, feuille 15 du du cadastre de la commune de Russin, inscrit au registre foncier au nom de la communauté de copropriétaires formée de Monsieur Jean SCHALLER et de Madame Françoise SCHALLER-DURET;

vu la position dominante de cette construction, située à l'extrêmité ouest du village en contre-haut du vallon de l'Allondon;

vu l'intérêt de cette habitation rurale au volume important, à toiture à faible pente couverte de tuiles courbes, dont l'ancienneté est soulignée par la présence, à l'intérieur, d'un élément de voûte portant la date de 1579;

attendu que la restauration partielle récente a, dans une large mesure, conservé les éléments anciens;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 12 décembre 1989;

vu le préavis de la commune du 18 décembre 1990;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 27 mars 1991;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment n° 17, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

RÉPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

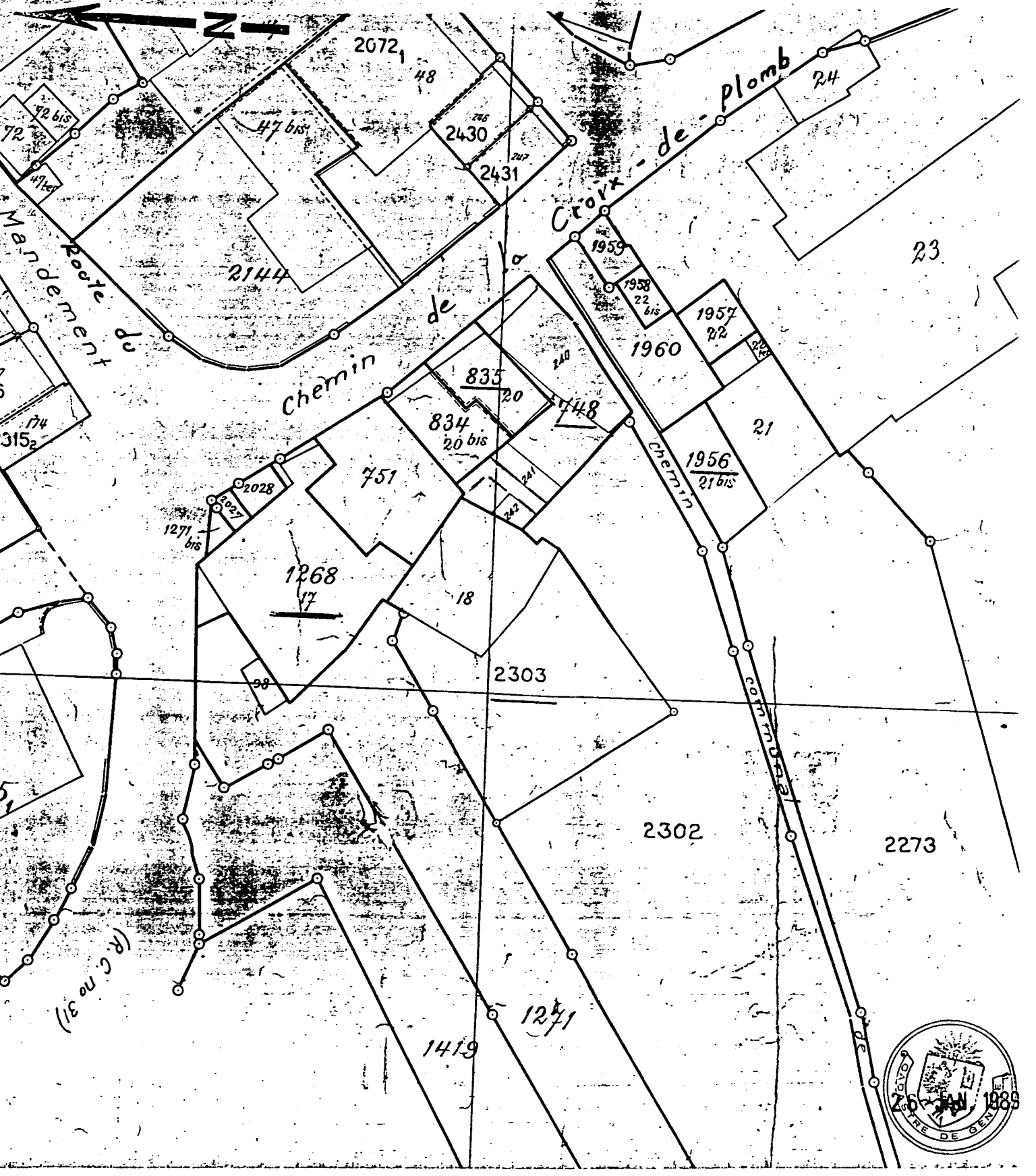
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 15

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de RUSSIN

Echelle 1:500



26 JAN 1989